



VILLE D'IGNY  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

## Déclaration d'accessibilité

La ville d'Igny s'engage à rendre son site internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, la ville met en œuvre son schéma pluriannuel et les actions suivantes pour l'année 2024-2025.

- Schéma pluriannuel 2024-2025 (en cours de rédaction)
- Plan d'action 2024 (en cours de rédaction)

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site <https://igny.fr/>

### État de conformité

Le site institutionnel [igny.fr](https://igny.fr/) est reconnu comme **partiellement conforme** au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) dans sa version 4.1.2

### Résultats des tests

L'audit de conformité a été évalué par une entité externe n'ayant pas participé au processus de conception et de développement du service, à savoir la société ACCESSMAN.

Il révèle sur un échantillon de 11 pages que 87,5% des critères sont respectés avec un taux moyen de conformité de 88.84 %.

Pour rappel, l'évaluation est réalisée sur un échantillon de pages représentatif.

L'échantillon des pages auditées comprend 49 conformités, 7 non-conformités et 50 critères non-applicables sur les 106 critères du RGAA 4.1.2

### Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

L'échantillon des pages du site ayant fait l'objet d'une vérification de conformité est le suivant :



**VILLE D'IGNY**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

<https://igny.fr/>

<https://igny.fr/mentions-legales/>

<https://igny.fr/accessibilite/>

<https://igny.fr/carte-interactive/>

<https://igny.fr/equipe-municipale/>

<https://igny.fr/urbanisme-et-habitat/realiser-un-projet-de-construction/>

<https://igny.fr/agenda/>

<https://igny.fr/kiosque/?type=magazine#kiosque>

<https://igny.fr/1049-2/>

<https://igny.fr/menus-cantines/>

<https://igny.fr/actualite/les-travaux-de-lete/>

## Contenus non accessibles

### Non-conformités

Malgré nos efforts, certains contenus sont inaccessibles. Vous trouverez ci-dessous une liste des limitations connues :

- **Images**

Des images décoratives ont une alternative textuelle.

- **Couleurs**

Les textes liens ne sont pas assez contrastés.



**VILLE D'IGNY**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

#### - **Présentation**

Le focus n'est pas visible sur un certain nombre de pages lors d'une navigation par tabulation.

#### - **Navigation**

Les zones de regroupement de contenus présentes dans plusieurs pages ne peuvent être atteintes ou évitées.

La zone de contenu principal ne peut être atteinte ou évitée.

L'ordre de tabulation n'est pas cohérent et la tabulation est impossible dans le menu principal.

#### - **Consultation**

Les documents PDF ne sont pas accessibles.

## **Exemption**

Les vidéos présentes sur le site ne sont pas prises en compte car elles utilisent le lecteur vidéo Youtube. Le lecteur vidéo est considéré comme un contenu émanant d'entités tierces, ni contrôlées ni financées par VILLE D'IGNY.

Les documents PDF "Cerfa" ne sont pas pris en compte car il s'agit d'un contenu émanant d'entités tierces, ni contrôlées ni financées par VILLE D'IGNY.

L'image Captcha n'est pas prise en compte car il s'agit d'un contenu d'un logiciel d'e-mailing émanant d'entités tierces, ni contrôlées ni financées par VILLE D'IGNY.

## **Dérogations pour charge disproportionnée**

Aucune dérogation n'a été relevée.

## **Établissement de cette déclaration d'accessibilité**

Cette déclaration a été établie le 24/07/24.

## **Technologies utilisées**

L'accessibilité du site internet s'appuie sur les technologies suivantes :



**VILLE D'IGNY**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

- CMS : Wordpress 6.5.5
- PHP : 7.4
- Framework CSS : Tailwind

## **Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité**

VoiceOver et Safari

Lecteur d'écran NVDA version 2024.1 avec Chrome et Firefox

Assistant RGAA version 4.1 (2021)

Web Developer version 0.5.5

PDF Accessibility Checker 3 (2021)

Analyseur de Contraste des Couleurs version 3.5.2

Vérificateur d'accessibilité Microsoft (Windows 10 et 11)

## **Amélioration et contact**

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter la Direction de la communication pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Par téléphone : 01 69 33 11 24

Par mail : [communication@igny.fr](mailto:communication@igny.fr)

Par courrier : Mairie d'Igny – Service communication -

23 avenue de la division Leclerc, 91430 Igny

## **Voie de recours**

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant : vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

Vous pouvez :



**VILLE D'IGNY**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Écrire un message au Défenseur des droits

[https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/formulaire\\_saisine/?ETAPE=accueil\\_2016](https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/formulaire_saisine/?ETAPE=accueil_2016)

Contactez le délégué du Défenseur des droits dans votre région

<https://www.defenseurdesdroits.fr/91-essonne>

Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) Défenseur des droits Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07